

Liberté Égalité Fraternité



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR CON SEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des infrastructures Identifiant projet : 16010 Numéro définitif de l'acte ARNT20211022 24:

#### **ARRÊTÉ**

DE MISE EN SERVICE DU GIRATOIRE G927-9 SUR LA RD 927 AU CARREFOUR AVEC LA RN254 ET LE DIFFUSEUR 12 DE L'AUTOROUTE A10 À JANVILLE-EN-BEAUCE

# LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,

## LE PREFET D'EURE-ET-LOIR.

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

## LE DIRECTEUR INTERDEPARTEMENTAL DES ROUTES NORD-QUEST,

VU le Code de la route.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du domaine de l'Etat.

VU le Code de la voirie routière.

VU la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'arrêté ministériel du 30 août 2010, modifié, portant nomination de M. Alain De Meyère, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest,

VU l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2021 donnant délégation de signature au Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest,

VU l'arrêté n° AR20211005-320 en date du 05 octobre 2021 du Président du Conseil départemental d'Eure et-Loir portant délégation de signature à M. Thierry ANGOULVANT, Directeur des infrastructures,

VU le procès-verbal de l'Inspection Préalable à la Mise en Service en date du 25 mars 2021.

VU le mémoire établi par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir le 30 septembre 2021,

Considérant que la mise en service du giratoire situé au carrefour RN 254/RD 927/diffuseur 12 de l'autoroute A10, sur la route départementale n° 927 au PR 9+930, nécessite pour assurer la sécurité des usagers de réglementer la circulation,

Sur proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

Sur proposition du Préfet d'Eure-et-Loir,

Sur proposition du Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest,

### **ARRETENT**

**ARTICLE 1**: Sur le territoire de la commune de JANVILLE-EN-BEAUCE, le nouveau giratoire situé sur la route départementale n° 927 au PR 9+930, d'une longueur de 160 ml, est référencé G927-9.

ARTICLE 2 : Ce giratoire, figurant sur le plan ci-annexé, est classé en catégorie régionale et interdépartementale (C1).

ARTICLE 3: La circulation sur la route départementale n° 927 au niveau du giratoire est soumise aux prescriptions définies ci-après

- les usagers en provenance de la route départementale n° 927, de la RN254 et du diffuseur 12 de l'autoroute A10 doivent céder le passage aux usagers engagés dans le giratoire.

- le régime de priorité est porté à la connaissance des usagers par l'implantation de panneaux AB3a «cédez le passage».

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5: Une copie du présent arrêté est adressée pour exécution au groupement de gendarmerie nationale d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 6 : Une copie du présent arrêté est adressée pour information

- à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre,
- à la direction départementale des territoires d'Eure-et-Loir,
- à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir,
- au SAMU d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 7 : Une copie du présent arrêté est adressée pour publication et affichage à la commune de JANVILLE-EN-BEAUCE.

ARTICLE 8 : Une copie du présent arrêté est adressée pour insertion au recueil des actes administratifs, publication et affichage :

- au secrétariat de cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir,
- au district de Dreux,
- au Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :

Direction commande publique, affaires juridiques et assemblées, Service des assemblées,

Agence départementale d'ingénierie et d'infrastructures de la Beauce,

M. le Directeur de l'Aménagement,

Mme la Directrice du Numérique,

M. le Directeur des Infrastructures,

M. le Directeur de COFIROUTE.

A Chartres, le Le Préfet

17 DEC. 2021

A Rouen, le

Pour le Préfet, et par délégation Le Directeur interdépartemental

des routes Nord-Ouest

Alain DE-

**MEYERE** 

alain.de-

meyere

Signature numérique de Alain DE-MEYERE alain.de-meyere Date: 2021.11.10

Date: 2021.11.10 12:17:31 +01'00'

Chartres, le 22/10/2021

LE PRÉSIDENT,

Alain De MEYÈRE

Far délégation, Le Directeur des infrastructures

Thierry ANGOULVANT

Adrien BAYLE

Pour le Préfet.

Le Secrétaire Général

